

RÈGLEMENT DE LA DICTÉE DE METTRAY

Article 1^{er}. L'Annexe-Maison de la citoyenneté de Mettray organise une dictée publique, gratuite et ouverte à tous (*dans la limite des places disponibles*).

Cette dictée se déroulera **le samedi 22 novembre 2025 à 15 heures** à la Maison de la citoyenneté, 7 rue du Dolmen à 37390 Mettray.

Article 2. Participation

La dictée est ouverte à tous, dans la limite de 50 compétiteurs. Du fait de leur participation à cette dictée, les participants s'engagent à se soumettre au présent règlement

Article 3. Modalités d'inscription

L'inscription préalable est obligatoire (date limite : jeudi 20 novembre 2025 à minuit).

Inscription au format papier : Les inscriptions s'effectueront sur le bulletin ci-joint et seront à retourner à la mairie de Mettray.

Inscription dématérialisée : Les inscriptions s'effectueront via l'application Yurplan.

Les informations données lors de l'inscription sont destinées à la gestion de l'événement et ne seront pas communiquées, ni divulguées.

Les inscriptions sur place le jour même ne sont pas possibles

Article 4. Déroulement de l'épreuve

L'accueil des participants se fera à partir de 14h30. Les participants devront être présents au plus tard cinq minutes avant le début de la dictée

Après l'installation des concurrents et le rappel des règles, la dictée fera l'objet d'une première lecture rapide puis de l'énoncé au rythme habituel des dictées. Il y aura ensuite une relecture et les candidats auront un temps de réflexion de cinq minutes.

La dictée sera écrite à l'encre noire ou bleue (les stylos et copies seront fournis par l'organisateur). Pour corriger un mot chaque concurrent doit le barrer et le réécrire lisiblement au-dessus ou dans la marge.

Les copies sont ensuite collectées par l'organisateur. Au terme de cette collecte les copies sont redistribuées suite à un échange de copies (restant anonymes) aux candidats pour être corrigées.

Article 5. Correction

La correction est assurée juste après la fin de la dictée et de sa relecture par les candidats eux-mêmes.

Des stylos rouges destinés à la correction, prêtés par l'organisateur sont obligatoirement utilisés par les candidats.

Au moment de la correction, le texte de la dictée est projeté sur un écran. Les organisateurs guident la correction phrase à phrase en attirant l'attention sur les erreurs les plus probables. Les candidats repèrent matériellement les fautes en les entourant. Ils font le décompte des fautes selon le barème ci-dessous, précisé par les organisateurs au fur et à mesure de la correction

Graphie inexacte d'un mot (erreur lexicale)	1 point
Erreurs grammaticales : accord de nombre et/ou de genre Conjugaison dont accent circonflexe de conjugaison (passé simple, imparfait du subjonctif) Accent grave pour : ou/où, a/à	1 point
Majuscule obligatoire - après un signe de ponctuation (. / ? / !) -d'unicité (par exemple Dieu) - noms propres (Nattier, Empire, etc.)	1 point
Les autres accents (aigu, grave, circonflexe ou tréma) Les autres majuscules Les traits d'union et cédilles	1/2 point

Une même faute répétée pour le même mot dans l'ensemble du texte ne sera comptée qu'une fois.

Les résultats sont ensuite contrôlés par les organisateurs pour les cinq meilleures copies

Article 6. Classement

En cas d'ex æquo à la dictée, ceux-ci seront départagés par la dictée d'une phrase supplémentaire et, en cas de doubles ex æquo (dictée et phrase supplémentaire) , ces derniers seront départagés par la dictée de 10 mots.

Le concurrent qui aura fait le moins de fautes est déclaré vainqueur.

À l'issue de la manifestation, les candidats pourront récupérer leur copie.

Les ouvrages de références pour cette dictée sont :

-LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ (éditions 2023 à 2025)

-LE PETIT ROBERT (éditions 2024 & 2025)

-LE DICTIONNAIRE DES DIFFICULTÉS DE LA LANGUE FRANÇAISE (édition Larousse)